

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil de la Ville, à son assemblée du 19 novembre 2018, a adopté les règlements suivants :

- 18-061** **Règlement autorisant un emprunt de 5 100 000 \$ pour des travaux reliés à l'enlèvement des fils et des poteaux et à la conversion du réseau aérien au réseau municipal de conduits souterrains sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal**

- 18-062** **Règlement autorisant un emprunt de 4 000 000 \$ pour financer l'acquisition et l'installation d'équipements et d'infrastructures permettant d'améliorer les conditions de vie des personnes âgées et des personnes ayant des limitations fonctionnelles**

- 18-064** **Règlement autorisant un emprunt de 6 011 000 \$ pour le financement des coûts afférents à la réalisation d'une partie de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2018-2021**

- 18-065** **Règlement autorisant un emprunt de 21 800 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs**

Ces règlements ont été approuvés par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 12 décembre 2018. Ils entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : www.ville.montreal.qc.ca/reglements

Fait à Montréal, le 18 décembre 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat